



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT**

Étaient présents : Mmes et MM DARTEYRE, LEVET, PRIVAT, BEAUJON, Malfreyt, JAMET, CLÉMENT, SOLVIGNON, VERGER, FERRI, DE FARIA, LAMBERT, VIGERIE et NUGEYRE (à partir du point 4)

Procurations : Mme DRIESENS à M. DARTEYRE, Mme KERGUÉLIN à Mme LEVET, Mme PILLAYRE à M. PRIVAT, M. DAVID à M. JAMET, M. VIOLETTE à M. SOLVIGNON

Absents : Mme THOR

Secrétaire : Mme VERGER

Le compte-rendu de la séance du 30 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

#### **1. SÉCURITÉ : Vidéoprotection - Demande de subvention**

À l'unanimité, le Conseil municipal réitère sa demande de subvention au titre du FIPD pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

#### **2. TRAVAUX : Cocon 63-2 - Travaux connexes**

Le Conseil municipal autorise les travaux d'isolation des combles perdus sur l'immeuble mairie et décide de réaliser les travaux connexes préalables. Unanimité.

#### **3. DOMAINE : Établissement d'une servitude sur la parcelle AH 57**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte portant création d'une servitude au bénéfice de la commune sur la parcelle AH 57 appartenant à LOGIDÔME.

#### **4. DOMAINE : Demande d'intégration de la voie privée impasse des Barelles**

À l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de cession de la voie privée nommée impasse des Barelles dans le domaine public.

#### **5. DOMAINE : Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public**

Le Conseil municipal prononce la désaffectation de la portion du domaine public comprise entre le chemin des Cluzelles et le chemin de Lagros dans l'emprise de l'AFU des Cluzelles. Le Conseil municipal déclasse cette portion et l'intègre dans le domaine privé de la commune. Unanimité.

**6. FINANCES : Recours à une ligne de trésorerie**

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à réaliser une ligne de trésorerie de 150 000€ auprès de l'organisme bancaire proposant les meilleures conditions.

**7. FINANCES : Fixation d'un tarif de location pour la salle Raymond Ramonat**

À l'unanimité, le Conseil municipal fixe le tarif de location pour la salle Raymond Ramonat.

**8. AFFAIRES SCOLAIRES : Règlement du restaurant scolaire**

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le projet de règlement du restaurant scolaire.

**9. PERSONNEL : Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour assurer le remplacement d'un agent partant en retraite, le Conseil municipal crée un emploi d'Agent Territorial Spécialisé de Écoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe. Unanimité.

**10. PERSONNEL : Emplois saisonniers**

À l'unanimité, le Conseil municipal crée 1 emploi saisonnier d'adjoint technique et 3 emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps non complet.

**11. PERSONNEL : Création d'emplois pour l'école de musique**

Le Conseil municipal crée les emplois nécessaires pour l'école de musique. Unanimité.

**12. PERSONNEL : Gratification des stagiaires**

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'octroyer une gratification aux stagiaires effectuant une durée de stage correspondant au moins à 100 heures.

**13. VIE ASSOCIATIVE : Attribution des subventions 2018**

Le Conseil municipal attribue les subventions aux associations pour 2018. 2 abstentions.

**14. ACTIONS SOCIALES : Instauration d'une tarification très sociale pour le restaurant scolaire**

Pour les familles dont le revenu les situe en deçà du seuil de pauvreté, le Conseil municipal instaure un tarif très social pour le restaurant scolaire, soit 0,50€ par repas. Unanimité.

**15. ENVIRONNEMENT : Charte d'entretien des espaces publics niveau 3**

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à la Charte d'entretien des espaces publics de niveau 3 en s'engageant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

**16. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : Création d'une commission de suivi**

Le Conseil municipal crée une commission de suivi dans le cadre de l'accord de coopération conclu avec la commune sénégalaise de Touré Mbonde.

À 21h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.